

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-giguere-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/662858fbea15ca5cbe8363db>

Date d'obtention : 2025-08-07 12:59:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto, c'est qu'elle propose une démarche claire, structurée et rassurante pour intervenir efficacement lorsqu'un jeune est impliqué dans une situation de sextage. Elle met l'accent sur l'importance d'intervenir rapidement, sans jugement, et en gardant une posture bienveillante. La méthode repose sur cinq étapes : recevoir, sécuriser, évaluer, référer et accompagner, ce qui permet d'agir de façon cohérente, tout en respectant les droits de l'élève et en assurant sa protection.

Ce que je retiens aussi, c'est que l'intervention ne vise pas à punir, mais à comprendre la situation, soutenir le jeune et prévenir les conséquences potentielles (psychosociales, judiciaires, etc.). J'ai également pris conscience de l'importance de travailler en collaboration avec les différents partenaires (direction, intervenants, parents, policiers, etc.) et de respecter le cadre légal en matière de sextage, surtout en ce qui concerne le traitement des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va certainement changer ma façon d'aborder les situations impliquant le sextage. Avant, j'aurais pu me sentir moins outillée ou hésitante, par peur de mal faire ou d'aggraver la situation. Maintenant, je me sens davantage en confiance grâce à la structure claire de la méthode Sexto, qui offre des balises concrètes pour intervenir rapidement, de façon éthique et sécuritaire.

Je porterai aussi une attention particulière à l'accueil du jeune, à la posture non culpabilisante, et à l'importance de ne pas consulter ni conserver les images. La formation m'a permis de mieux comprendre les enjeux légaux, émotionnels et sociaux entourant le sextage, ce qui me permettra d'avoir une intervention plus complète, collaborative et centrée sur le soutien du jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir auprès d'élèves dans une situation liée au sextage, je vais porter une attention particulière à ma posture d'écoute et de non-jugement. Il est essentiel que le jeune se sente en sécurité pour parler, sans craindre de se faire blâmer ou punir. Je vais aussi être très vigilante à ne jamais consulter, transmettre ni conserver d'images impliquées, conformément aux consignes légales et éthiques vues dans la formation.

Je vais m'assurer de sécuriser rapidement le jeune, de vérifier s'il y a une détresse émotionnelle ou un danger, et de documenter l'intervention avec rigueur pour assurer une bonne collaboration avec les autres partenaires (école, direction, parents, police, etc.).

Finalement, je serai attentive à adapter mon intervention selon l'âge, le niveau de compréhension et le contexte du jeune, tout en respectant la confidentialité et en l'accompagnant tout au long du processus.